

| EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES | | | |
|---|-----------|---------------------------|-----------|
| Althen-des-Palads - Monteux - Fernes les-Fontaines | | | |
| Nombre de délégués en exercice | 31 | Absents représentés : | 4 |
| Présents | 25 | Absents non représentés : | 2 |
| VOTANTS | | | 29 |

L'an deux mil quatorze, le 30 Septembre à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 30 septembre 2014, après convocation légale reçue le 24 Septembre 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Thomas CONSTANTIN, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, , M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), M. Henri BERNAL, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ), M. Claude PARENTI, (Pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Lucien STANZIONE.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Thomas CONSTANTIN ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Subvention 2013 à l'Association Initiatives Ventoux

Madame Françoise LAFAURE, Vice-présidente, explique à l'assemblée que par délibération en date du 17 décembre 2013, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat s'est prononcé favorablement au versement de la subvention à l'Association Initiatives Ventoux pour un montant de 9 440 €.

Cette subvention ayant été votée en 2013, et en l'absence de rattachement des crédits relatifs aux subventions de l'année précédente, le mandat a été rejeté par la trésorerie.

Il convient donc de délibérer à nouveau et d'inscrire les crédits nécessaires au titre de l'exercice 2014 pour pouvoir verser la subvention d'un montant de 9 440 € à l'association Initiatives Ventoux

Le Conseil Communautaire, Madame Françoise LAFAURE, Vice-présidente, entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de verser la subvention d'un montant de 9 440 € à l'association Initiatives Ventoux de l'exercice 2013 sur le budget de l'année 2014.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian GROS

Président de la Communauté de communes

Les Sorgues du Comtat

Le Président,

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 08.10.2014

Affiché le :

